# La lettre des délégué-es

*Lettre d'information des personnels du CASI PSE*

**20 août 2021**

# Réunion du CSE du 20 août 2021

## Négociations télétravail

Une première réunion sur le sujet aura lieu début octobre, les représentant-es du personnel doivent faire remonter leurs premières propositions pour le 26 septembre.
Il est important que chacun-e nous fasse remonter ses idées (tâches télé-travaillables, rythme et nombre de jours, etc.) afin que nous les transmettions à la direction.

✖✖✖

## Situation COVID

Depuis la fin juin, la situation est redevenue un peu plus normale pour les usagers, notamment dans nos restaurants.
Les restaurants d'entreprise ne sont pas concernés par le « passe sanitaire », qui n'est demandé ni pour les salarié-es, ni pour les convives.
On peut donc aussi considérer que nos « espaces CASI » et bibliothèques qui reçoivent le même public que nos restaurants ne sont pas non plus soumis au « passe sanitaire ».
Par contre, pour les associations sportives et culturelles, celui-ci est nécessaire, et les associations qui utilisent nos locaux devront le contrôler àl'entrée.

✖✖✖

## Prochaines élections

Le mandat des représentant-es du personnel du CASI PSE arrivent à leur terme en décembre, de nouvelles élections devront donc avoir lieu.
Mais c'est plus simple si l'ensemble des CASI et le CCGPF le font à la même période. La direction va donc les contacter pour voir ce qui est prévu.
*Pour la délégation SUD-rail, ce n'est pas un souci de décaler un petit peu la date pour se caler avec les autres, mais s'il n'y a pas de nouvelles des autres CASI et du CCGPF, nous devrons lancer le processus électoral sur PSE.*

# Questions de la délégation SUD-Rail

♦**La délégation SUD-Rail demande ce qu'il est prévu comme embauches à court et moyen terme, pour compenser les fins de contrats et départs en retraite.**
Un-e responsable Communication va être embauché-e suite au départ de Bruno.
Il a été proposé à Marine, qui termine son alternance, de rester en CDD le temps de trouver un autre emploi.
Dans la restauration, qui fonctionne à « moyen régime » actuellement (COVID, vacances), des embauches devront cependant avoir lieu, notamment un-e cuisinier-e.
Concernant les retraites, aucun-e collègue qui pourrait être concerné-e n'a fait de courrier officiel pour l'instant, ce qui rend plus difficile les prévisions d'embauche.

♦**La délégation SUD-Rail demande quelles est la règle concernant les repas pour les personnels amenés à faire des remplacements.**
La règle est la même que lorsque la personne est à son poste habituel.

♦**La délégation SUD-Rail demande ce qu'il est prévu pour remédier aux fuites au restaurant de Bercy, au niveau du local livraison.**
Les prestataires qui travaillent pour la SNCF sont passés et ont envoyé un devis à la SNCF. Une intervention est envisageable en septembre, qui pourrait nécessiter la fermeture du restaurant une semaine.

♦**La délégation SUD-Rail demande ce qu'il est prévu concernant le lave-vaisselle du restaurant de Bercy qui ne fonctionne pas depuis maintenant 4 semaines.**
La direction est toujours en attente de la réponse de la SNCF, qui doit dire si elle peut régler rapidement le souci électrique. Si la réponse est positive, le lave-vaisselle sera réparé, sinon, un autre lave-vaisselle plus petit sera rapatrié de Villeneuve.

♦**La délégation SUD-Rail demande si la direction a pu avoir de nouveaux éléments concernant la récupération des ponts mobiles pour les salariées à temps partiel quand ceux-ci tombent des jours non travaillés pour ces collègues.**
La direction va se rapprocher des collègues concerné-es, mais rappelle que la Convention collective prévoit que « *les ponts ne peuvent être utilisés un autre jour que celui fixé* ».
*Pour la délégation SUD-Rail, pour éviter ce problème, le plus simple est que lorsqu'il y a des ponts (ou des jours fériés tombant un dimanche) à récupérer, la date soit laissé au choix de chacun-e.*

♦**La délégation SUD-Rail demande combien de jours devront poser les salarié-és à temps partiel pour la semaine entre Noel et Nouvel an ?**
La direction répond que les règles habituelles vont s'appliquer, mais va se rapprocher du service du personnel pour étudier les différents cas.

♦**La délégation SUD-Rail demande si la direction a connaissance d'une date de réunion de la Commission paritaire.**
La direction répond qu'elle n'a pas connaissance de la date d'une éventuelle réunion.
*La délégation SUD-Rail pense toujours qu'il n'est pas normal qu'aucune réunion de Commission paritaire n'ait eu lieu depuis le début de l'année.*

✖✖✖

# Procès-verbaux des réunions de CSE

Les procès-verbaux des réunions de CSE, qui reprennent l'intégralité des discussions et des points abordés, sont disponibles (une fois validés par les participant-es) sur la partie intranet du site du CASI, dans la rubrique documents de référence/représentants du personnel.

✖✖✖

# Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le 15 octobre.

Union syndicale Solidaires